

**30^{ÈME} TOURNOI INTERNATIONAL DE LA
VILLE DE PAU
LES 1 ET 2 MARS 2014
- RÈGLEMENT -**

Article 1

Toute souscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses des catégories non classé, D, C, B et A licenciés à la F.F.Bad et en règle avec celle-ci.

Le tournoi se déroulera selon les règles édictées par la F.F.Bad.

Article 2

Dans l'intérêt du tournoi, et en accord avec le juge arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout, ou partie, du présent règlement.

Le Juge-Arbitre sera Aurélie Paletou et le Juge Arbitre adjoint sera Nicolas Varlet.

Article 3

Les règles du jeu sont celles édictées par la F.F.Bad

Point particulier : si le volant touche le plafond :

- à l'engagement : le volant est remis deux fois
- au cours de l'échange : le volant est compté faute

Article 4

Les joueurs et joueuses devront présenter leur licence au début de la compétition.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match

L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le 3^{ème} appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

Le temps de préparation comprenant le test des volants et la mise en tenue est fixé à 3 minutes à partir du premier appel.

Article 5

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Les volants homologués pour ce tournoi sont :

- pour les séries D, C, B, A : plumes RSL 1
- pour la série NC : Yonex Mavis 370

Article 6

Les feuilles d'inscription devront parvenir au plus tard le 14 février 2014 (cachet de la poste faisant foi), accompagnées du chèque de règlement correspondant.

Les inscriptions sont limitées à DEUX tableaux par joueur pour les catégories C, D, NC et TROIS tableaux pour la catégorie A et B. Le nombre de joueurs maximum sera fixé à 250.

En cas de surnombre, les critères appliqués dans l'ordre seront les suivants :

- les inscriptions non complètes seront refusées,
- la date d'arrivée des fiches d'inscription complètes,
- le nombre d'inscrits par club et par catégorie : en cas de surnombre, nous prendrons, pour chaque club, les 4 premiers joueurs inscrits par tableau et par classement.

Les tableaux se dérouleront par poule, puis par élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Article 7

Les matchs de poules et les phases finales seront en priorités en auto-arbitrage sauf sur demande de l'un des joueurs auprès de la table de marque. Les phases finales seront arbitrées par des arbitres dans la mesure du possible.

Article 8

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge-Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide du Badminton).

Article 9

Droit d'image:

Toutes inscriptions autorisent les organisateurs du tournoi à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la participation à la compétition sur lesquelles apparaissent les joueurs engagés, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France et à l'étranger pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Article 10

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.